



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2014

Etaient présents : Jean-Charles **BARDONNENCHE**, Patrick **GAGET**, Didier **BOUILLOT**, Corinne **PAQUIER**, Joël **NADLER**, Anne-Laure **BARRAL-JOANNES**, Vincent **THIENPONT**

Excusées : Emilie **BRON** (pouvoir à Corinne Paquier) - Charlène **GENEVEY**

Secrétaire de séance : Vincent **THIENPONT**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre est adopté.

1 - COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Deux conseillers ont présenté leur démission :

Daniel Martinez pour raisons personnelles ;
Joël Savoy pour convenance personnelle.

Leurs démissions ont été communiquées pour information au sous-préfet.

Le Conseil Municipal est composé à présent de 9 membres. Etant dans la dernière année précédant les prochaines élections municipales, ces nouvelles démissions n'occasionnent aucune disposition particulière dans la composition du conseil.

2 - POINT SUR LA SALLE DES FETES

Livraison de la salle

La salle n'est pas encore ouverte au public.

La réception de la salle a été faite. Les réserves ont été prises en compte par les intervenants. Un point particulier n'a pas été accepté en l'état: il s'agit du sol de la salle des fêtes. Il a été refusé. La surface n'est pas lisse de partout, des aspérités sont présentes. La couleur du sol présente des disparités dues à la qualité de l'application. A ce jour, une procédure est engagée entre l'intervenant et la maîtrise d'œuvre (architecte). En l'état ce dernier point n'interdit pas l'utilisation de la salle.

La commission sécurité doit passer le 21 janvier pour autoriser l'ouverture de la salle au public. Un avis favorable permettrait d'établir l'arrêté municipal permettant l'utilisation de la salle.

Les vestiaires du stade de rugby sont opérationnels. Des étagères sont encore à poser afin de faciliter l'utilisation de ces vestiaires et le rangement des sacs de sport. Une convention d'utilisation de ces vestiaires est à prévoir avec le club de rugby.

L'entretien de la salle des fêtes

L'achat d'une laveuse a été accepté à l'unanimité. Le coût de ce matériel est de 2 496 € H.T. Au vue des tarifs proposés, l'achat a été préféré à une location sur 5 ans.

La maintenance du système de chauffage

Le contrat de maintenance proposé par l'installateur a été accepté avec 7 votes pour et 1 abstention. Le montant de ce contrat est de 1 680 € H.T. par an.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les éléments 2013 sont les suivants :

Recettes de fonctionnement	392 971,00 €
Dépenses de fonctionnement	-280 251,00 €
Soit un excédent de fonctionnement 2013 de	112 720,00 €
Auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement de 2012	279 135,00 €
Ce qui nous fait un résultat de fonctionnement pour 2013 de	391 855,00 €
Recettes d'investissement (subventions, dotations, emprunts)	737 135,00 €
Dépenses d'investissement (dont salle des fêtes)	-1 168 659,00 €
Soit un déficit des comptes d'investissement 2013 de	-431 524,00 €
Auquel il faut ajouter l'excédent d'investissement de 2012	274 866,00 €
Ce qui fait un résultat des comptes d'investissement pour 2013 de	-156 658,00 €
Auquel il faut ajouter le report de l'excédent de fonctionnement	391 855,00 €
Pour 2013 les finances présentent un excédent de	235 197,00 €

La projection sur 3 ans qui suit permet de mesurer l'impact de la salle des fêtes sur le budget de la commune en tenant compte des éléments suivants :

1. Le remboursement en 2014 et en 2015 des emprunts à court terme souscrits pour pallier aux versements des subventions qui se font de manière décalés dans le temps.
2. de la récupération de la TVA qui se fait l'année n+2 suivant les travaux. Ces emprunts sont respectivement de 200 000 € et de 215 000€.

Elle se base sur des recettes de fonctionnement annuelles fixées à 360 000€ et des dépenses de fonctionnement fixées à 285 000 € : soit un excédent de fonctionnement estimé pour chaque année à 75 000 €.

Le reste à réaliser (paiement des factures) pour la salle des fêtes en 2014 est de 140 000 €.

En 2015, les emprunts antérieurs à celui de la salle des fêtes seront tous remboursés, soit à partir de 2016 un remboursement d'emprunt passant à 35 000€.

Projections budgétaires	2014	2015	2016
Excédent de l'année précédente	235 198 €	166 162 €	160 878 €
Remboursement de TVA	+ 50 920 €	+ 174 716 €	+ 22 026 €
Reste à réaliser	- 153 956 €		
Remboursement d'emprunt	- 40 000 €	- 40 000 €	- 35 000 €
Excédent budgétaire	92 162 €	300 878 €	147 904 €
Subvention restant à recevoir (salle des fêtes)	+ 199 000 €		
Remboursement emprunt à court terme	- 200 000 €	- 215 000 €	
Excédent d'investissement dégagé sur l'année	91 162 €	85 878 €	147 904 €
Excédent de fonctionnement	+ 75 000 €	+ 75 000 €	+ 75 000 €
Excédent (investissement + fonctionnement)	166 162 €	160 878 €	222 904 €

Les excédents de fonctionnement des années à venir ne sont pas consacrés uniquement au remboursement de l'emprunt à long terme de la salle des fêtes. Une capacité d'investissement est maintenue pour mener à bien des nouveaux projets.

4 - **DECISION MODIFICATRICE**

12€ du compte 6574 sont transférés au compte 66. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - **QUESTIONS DIVERSES**

Zone naturelle de la Calabre située au Maillet

Cette zone naturelle complétée récemment par 2 parcelles cédées à la commune lors de la succession Soubeyrat occupe une surface de 15 ha.

Les contacts pris le Conseil Général ont permis de faire classer cette zone comme Espace Naturel Sensible. Cette décision fera l'objet d'un avenant transmis à la CAPI qui gérera ce dossier dans le cadre de ses compétences environnementales.

Réserve incendie à Buffières

Afin de disposer de tous les éléments en vue d'une demande de subvention, une actualisation de devis sur la réserve d'eau a été demandée. Ce devis est de 8 500 € HT installation comprise.

Un devis ainsi qu'une faisabilité technique ont été demandés à la société Muet pour la construction d'une plate-forme permettant la pose de cette réserve d'eau.

COMMUNIQUE MAIRIE

VŒUX 2014 : La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le samedi 25 janvier, à partir de 11h30 à la salle des fêtes.

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en janvier 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

COURRIEL : Un problème technique est survenu ces jours derniers sur la messagerie du secrétariat de mairie. Nous vous demandons de doubler vos courriers électroniques adressés en mairie en utilisant l'ancienne adresse (mairie-de-succieu2@wanadoo.fr) jusqu'à nouvel avis.

VIE ASSOCIATIVE

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	25/01/2014 26/01/2014 22/02/2014 23/02/2013	Concours de coinche 19h00 - Salle des fêtes ASSTF - VIRIAT 13h00 - Stade du Gapillon Loto - Salle des fêtes ASSTF - PAYS D'OZON 13H00 - Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
XV Gaulois	26/01/2014	Vente choucroute (sur commande) A partir de 9h30 - Salle des fêtes	Laurent PETIT ☎ 06 08 88 70 18
ACCA	23/02/2014	Four à Pain	Philippe DOOM ☎ 06 25 05 63 67